

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Rue Saint-Jean • B.P. 19 • 31131 BALMA CEDEX
Tél. Standard : 61.24.70.70 - Technique : 61.24.70.33
Abonnements : 61.24.70.30

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. "MIDI-PYRENEES"
CCP : 8618-62 Y Toulouse
I.S.S.N. : 0752-2053

PUBLICATION PERIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 80 F

BULLETIN N° 1 DU 22 MAI 1992

BULLETIN PROTECTION DU MAÏS SEMENCE
édité avec la collaboration
du SYNDICAT DE PRODUCTEURS DE MAÏS SEMENCE "ARMAGNAC-BIGORRE"

INFORMATIONS TECHNIQUES GENERALES

Le maïs, et plus particulièrement le maïs semence, est la cible de nombreux insectes qui l'affectent tout au long de son cycle.
Le début de végétation est sensible aux insectes dont la liste suit :

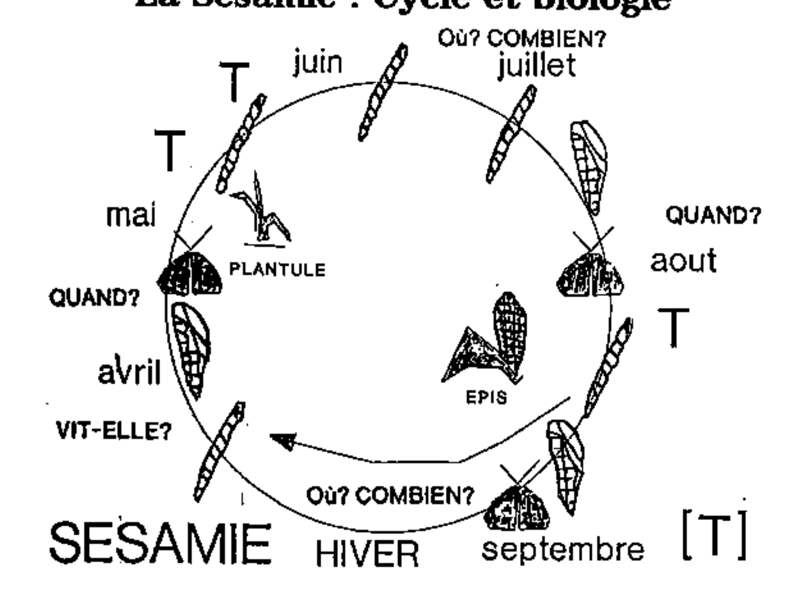
- Taupins, scutigerelles, blaniules - Vers gris, tipules - Oscinies	→	Destruction des plantes.
- Pucerons verts *(meto-polo-phium dirhodum)* - Cicadelles	→	Réduction de croissance.
- Sésamie	→	Destruction de plantes.

La lutte contre ces différents insectes repose sur la pulvérisation d'insecticides appropriés lorsque le risque le justifie, sauf pour taupins, scutigerelles et blaniules et oscinies où l'utilisation de micro-granulés au semis reste le seul moyen du contrôle.
Le milieu et la fin de végétation permettent le développement de :

Pyrale - Sésamie	→	Cannes minées, verse, dégâts sur épis.
- Acariens - Cicadelles	→	Réduction de la surface verte.
- Pucerons noirs *(rhopalosiphum padi)* durant la floraison	→	Mauvaise fécondation.
- Cirphis	→	Défoliation.

Contre ces insectes, seule la pulvérisation d'insecticides permet une lutte efficace. La plupart causent des dégâts épisodiques et localisés. Deux constituent un risque régulier : il s'agit de la sésamie et de la pyrale (traitée dans un prochain bulletin).

La Sésamie : Cycle et biologie



La sésamie présente deux phases de nuisibilité :
- La première au cours du printemps entre le 5 mai et le 20 juin avec des variations selon les années. Cette phase se traduit par des destructions de plantes et surtout la constitution d'un réservoir d'insectes pour la seconde phase.
- La seconde phase intervient fin Juillet-courant Août et entraîne des dégâts sur tige et sur épis. Les dégâts sont toujours liés à l'action des chenilles issues des oeufs pondus par les papillons

☞

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRÉNÉES Le Directeur-Gérant : D CAILLU C.P.P.A.P. N° 532 AD